



Problème de date et horaire de droit de garde

Par Pimpom

Bonjour,

J'aimerais avoir un éclaircissement sur l'onc et le droit de garde des enfants. Le père prend les enfants 3 semaines l'été. Un horaire spécifique a été noté pour le droit de garde mensuel (vendredi soir 18 h 30 au dimanche 18 h 30). Pour les grandes vacances, a été précisé l'horaire pour l'année 2019. Je suis en désaccord avec le père qui tient absolument à me ramener les enfants le samedi. Au vu de ce qui est écrit, ci joint en dessous. Ne doit il pas ramener les enfants le dimanche à 18 h 30. D'autant que le père prend rarement les enfants et ne respecte pas son droit de garde. Merci pour votre aide. Cordialement.

Extrait onc :

Pendant les périodes scolaires de vacances 3 semaines consécutives durant le mois de juillet les années impaires et 3 semaines consécutives pour le mois d'août les années paires. Pendant les vacances d'été 2019 du vendredi 26 juillet au soir à 18 h 30 au dimanche 4 août à 18 h 30

Par sophie75

bonsoir comme vous êtes en désaccord avec votre ex écrivez au juge des affaires familiales pour en l'informer

Par Pimpom

Certes, c'est ce que j'ai prévu. Mais je me retrouve en désaccord ce jour. Monsieur voulant me ramener les enfants, le samedi à l'heure de son choix. Alors que moi, je demande le dimanche soir à 18 h 30

Par sophie75

vous devez attendre la réponse du juge aux affaires familiales